

1. CONTEXTE

Le PST 66 a souhaité apporter une réponse aux attentes des entreprises, suite à la mise en œuvre de la nouvelle périodicité des visites. En effet, il a été décidé d'impliquer le chef d'entreprise dans un dispositif de management développant la culture de prévention dans son entreprise.

Cette culture prend son sens dans le co-engagement du service de santé avec le dirigeant en élaborant un bilan de prévention couplé avec des actions de différents niveaux.

Le salarié est lui aussi partie prenante de ce dispositif en déclarant ses risques professionnels ressentis en amont de la visite médicale. Cette visite médicale spécifique à son risque est liée systématiquement à une action de prévention individuelle et/ou collective.

Une évaluation est faite systématiquement tant au niveau des actions mises en place par l'employeur que pour le salarié.

APPTIV est donc le support qui permet de relier le service de santé à l'entreprise et ses salariés pour un même objectif : **faire de la prévention le gage d'une santé préservée dans l'entreprise.**

2. OBJECTIFS

- **Doter** le chef d'entreprise d'un bilan de prévention et d'un plan d'actions en fonction du degré de priorité des risques constatés.
- **Donner** au chef d'entreprise l'impact positif de la prévention sur l'accidentologie ou la maladie professionnelle par l'évaluation des actions de prévention.
- **Rendre** incontournables et ciblées les actions de prévention à tout moment en se connectant à l'application apptiv santé travail.
- **Proposer** au chef d'entreprise un suivi médical spécifique et adapté.
- **Doter** les équipes pluridisciplinaires d'un outil de pilotage de la prévention.

3. UNE REPOSE AUX 3 NIVEAUX DE PREVENTION

Prévention primaire : éduquer, informer et sensibiliser

- Lier tout contact d'un salarié avec un professionnel de santé, par le biais d'actions collectives immédiates et / ou différées, selon le degré d'exposition et de priorité (visite apptiv, ateliers, village de prévention, actions de sensibilisation...).
- Systématiser le conseil individuel.
- Actions terrains de conseils et d'accompagnement.

Prévention secondaire : conseils et améliorations

- Analyser les conditions de travail par l'équipe pluridisciplinaire.
- Adapter le poste de travail par des conseils, des aménagements, et des améliorations.
- Proposer un outil éducatif de la prévention par l'intermédiaire des E. Learning.
- Orienter les prescriptions médicales spécialisées en fonction du risque et du poste de travail.

Prévention tertiaire

- Lutter contre la désinsertion professionnelle et le maintien à l'emploi.

4. ACTIONS INTERMEDIAIRES

Afin de maintenir un lien avec les salariés durant l'espace des visites prévu par la loi, il est prévu de programmer entre les visites médicales pour les salariés déclarés en SI des actions de sensibilisation collectives et / ou des examens complémentaires.

5. SANTE DU DIRIGEANT

Visite spécifique pour le chef d'entreprise par l'équipe médicale couplée à des examens complémentaires.

6. LES AXES DU PROJET DE SERVICE

1 Doter les chefs d'entreprise d'un nouveau dispositif de prévention

Objectif général 1 : Repérer les risques

Objectif général 2 : Hiérarchiser les risques

Objectif général 3 : Accompagner le plan d'actions

Objectif général 4 : Visite apptiv employeurs

2 Sensibiliser systématiquement les salariés aux risques professionnels

Objectif général 5 : Village de prévention

Objectif général 6 : E-learning, webinaire

Objectif général 7 : Actions collectives

Objectif général 8 : Visite apptiv salariés

3 Favoriser le maintien dans l'emploi et éviter la désinsertion professionnelle

Objectif général 9 : Pôle Maintien en emploi (MAE)

Objectif général 10 : Création Pôle Bien être en Santé au Travail (BEST)

4 Renforcer la communication en interne et en externe

Objectif général 11 : Améliorer la communication en interne par le biais d'un intranet (bluewall) pour permettre à l'ensemble des collaborateurs de suivre l'actualité du service.

Objectif général 12 : Développer la communication à l'intention des chefs d'entreprise et des partenaires

Objectif général 13 : Rendre visible toutes nos prestations par les chefs d'entreprise

Objectif général 14 : Communiquer sur les réseaux sociaux

Objectif général 15 : Proposer des actions au format webinaire par thématique.

Objectif général 16 : Poursuivre les petits déjeuners de prévention.

5 Evaluer toutes les actions du projet de service

Objectif général 17 : Epidémiologie du service

Objectif général 18 : Evaluation des entreprises

Objectif général 19 : Evaluation des salariés

6 Promouvoir la démarche de progrès en santé au travail

Objectif général 20 : Impulser une dynamique au PST afin d'aborder les démarches innovantes

Objectif général 21 : Harmoniser les méthodes de saisie et de traçabilité des actions réalisées en entreprise.

Objectif général 22 : Dynamiser le mode projet par l'intermédiaire du logiciel « Blue Médi » afin que l'ensemble des salariés en interne puisse suivre l'avancement général du projet de service du PST.

Objectif général 23 : Déployer un outil d'amélioration continue.

Objectif général 24 : Poursuivre la démarche de certification.

7

Santé au travail/santé publique

Objectif général 25 : Mettre la santé au travail au cœur des dispositifs nationaux